



MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 109A

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

le 13 décembre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse
866 United Nations Plaza
New York, N.Y. 10017
Plaza 1-5600

MAINTIEN DE LA PAIX

Texte de la déclaration à l'Assemblée générale du représentant permanent adjoint du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Paul Beaulieu, sur la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 37), le 13 décembre, 1967.

La complexité des opérations de maintien de la paix, la profonde divergence entre les points de vue sur tous les aspects de la question, les espoirs et les appréhensions des Etats membres en ce qui concerne l'efficacité de cette Organisation dans la poursuite de son objectif principal, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se sont abondamment reflétés cette année encore dans les délibérations sur ce sujet à la Commission Politique spéciale. Maints commentaires se sont concentrés sur le progrès parfois péniblement lent que nous avons fait dans nos efforts pour en arriver à une meilleure compréhension des questions constitutionnelles de même qu'à l'élaboration de méthodes plus sûres et plus équitables pour financer les opérations de maintien de la paix et en améliorer la préparation. Comme j'ai eu l'occasion de le souligner à la Commission Politique spéciale, le rythme de notre progrès ne devrait pas cependant être cause d'aucune surprise. Même en ce jour l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas complètement remise de la crise engendrée en 1964-65 par l'article 19. La méfiance et les attitudes adoptées à cette époque ne se sont pas encore entièrement résorbées. Le consensus agréé à l'Assemblée générale le 1er septembre 1965, une entente qui a permis à l'Assemblée de reprendre ses activités normales, n'a été que partiellement appliqué. Un déficit subsiste dans les finances des Nations Unies - héritage de cette période difficile où la confrontation et non la collaboration constituait le thème dominant.

Me référant maintenant, Monsieur le Président, à la situation présente, il est vrai, je crois, que se sont manifestés au cours de l'année dernière une certaine volonté d'accepter un compromis et un certain mouvement vers l'adoption de positions plus souples de la part des différents Etats membres. Nous avons l'impression que le consensus sur un régime spécial de financement sur lequel on s'est presque mis d'accord au Comité des Trente-Trois le printemps dernier, de même que l'approbation par la présente résolution d'une étude